



Malfaçons aux travaux

Par Cathy68

Bonjour, nous avons fait des travaux de rénovation sur notre maison et malheureusement il y a des malfaçons. Après plusieurs tentatives de joindre l'entreprise nous avons appris que celle-ci a fait faillite et qu'une nouvelle entreprise a ouvert à leur place.

Et celle-ci veut nous facturer les travaux de réparation de ces malfaçons . Alors comment faire valoir mes droits dans ce cas là .

Merci d'avance pour votre réponse.

Par chaber

bonjour

Quel type de rénovation?

Quelle est la date de réception des travaux?

Y a-t-il eu des réserves lors de la réception?

Quels types de malfaçons?

Par yapasdequoi

Bonjour

L'artisan avait il une assurance ?

Par chaber

bonjour

l'assurance ne couvre pas les malfaçons qui demeurent à charge de l'artisan

Par yapasdequoi

Mince... elle ne sert à rien alors ?

Et si l'entreprise n'existe plus le client est planté.

Par chaber

Les malfaçons constatées à la réception sont du domaine de réfection par l'entreprise et non de l'intervention de l'assureur.

Même s'il y a garantie décennale car elle interviendra si l'immeuble peut être mis en péril

Par steph29000

Modération : publicité